



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 2 décembre 2019 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant le point suivant en divers : a) achat - chaises.

RÉSOLUTION CM2019-234

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 4 novembre*
4. Correspondances :
 - A) *Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 - B) *Une lettre du Centre de Ressources pour homme du Saguenay-Lac-Saint-Jean*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de novembre 2019
7. Autorisation de paiement – réparation du stationnement centre communautaire
8. Autorisation de paiement - prolongement de toit
9. Autorisation - libération de la retenue définitive partielle #1
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement 357-19
11. Adoption du règlement 356-19
12. Adoption du calendrier des séances 2020
13. Acceptation d'une soumission - conciergerie
14. Adhésion - Fédération québécoise des municipalités
15. Dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles - Commission scolaire SLSJ
16. Divers :
 - a) Achat - chaises
 - b) _____
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

a) *Séance ordinaire du 4 novembre 2019*

RÉSOLUTION CM2019-235

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous informant du « Palmarès des maires 2019 », campagne visant à promouvoir la lecture avec la présentation d'une série de livres lus par les maires de la région en 2019.
- b) Une lettre du Centre de Ressource pour homme du Saguenay-Lac-Saint-Jean visant à donner de l'information sur l'organisme et sa mission.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2019-236

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de novembre 2019, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	110 874.86 \$
Comptes déjà payés	79 878.61 \$
TOTAL	139 227.72 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DU STATIONNEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2019-237

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat à l'entreprise Construction Technipro inc. pour la construction du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un stationnement était prévue au contrat de Construction Technipro inc.;

CONSIDÉRANT QUE la construction du stationnement est inachevée et comporte plusieurs déficiences;

CONSIDÉRANT QUE le contrat à l'entreprise Construction Technipro inc. a été résilié et que la municipalité se doit de faire terminer les travaux de construction du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de finition du stationnement seront réalisés seulement au printemps 2020 puisque l'arrivée de l'hiver empêche la réalisation de travaux d'asphaltage de finition;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de correction temporaires sont nécessaires afin d'assurer une utilisation sécuritaire du stationnement pendant l'hiver 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement pour les travaux de correction du stationnement du centre communautaire pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Dufresne Asphalte.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à payer ledit montant à même la retenue contractuelle liée au contrat résilié de Construction Technipro inc.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT- PROLONGEMENT DE TOIT

RÉSOLUTION CM2019-238

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat à l'entreprise Construction Technipro inc. pour la construction du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un prolongement de toit sur la section patinoire était prévue au contrat de Construction Technipro inc.;

CONSIDÉRANT QUE la construction du prolongement de toit n'a pas été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat à l'entreprise Construction Technipro inc. a été résilié et que la municipalité se doit de faire construire le prolongement de toit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement pour les travaux de construction du prolongement de toit pour un montant de 32 500 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Fort-An Construction.

Il est également résolu de payer un montant de 2 383,10 \$ pour l'achat du matériel manquant nécessaire à la construction du prolongement de toit.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à payer ledit montant à même la retenue contractuelle liée au contrat résilié de Construction Technipro inc.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

9- AUTORISATION - LIBÉRATION DE LA RETENUE DÉFINITIVE PARTIELLE #1

RÉSOLUTION CM2019-239

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation pour libérer de la retenue définitive partielle # 1 liée au contrat pour la rue Simard et Honfleur de la part de M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Sainte-Jean Est ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les documents légaux exigés dans la recommandation de paiement ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de la retenue contractuelle définitive no 1 à Excavation G. Larouche au montant de 40 768,07 taxes incluses.

10- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 357-19

RÉSOLUTION CM2019-240

M. Pascal Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 357-19 décrétant les modalités d'entretien du Chemin des Trois-Baies.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT 356-19

RÉSOLUTION CM2019-241

Attendu que la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le conseil municipal juge à propos de modifier ledit plan de zonage afin de permettre au terrain matriculé : 0599-27-2584, 0599-37-1451, 0599-36-4451, 0599-29-6879, 0599-26-2492, 0599-17-8311 et 0599-17-5421 de faire partit de l'îlot déstructuré Id-1;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Attendu qu'une séance de consultation publique a été tenue le 21 octobre 2019;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bruno Boily appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le numéro 355-19, lequel décrète ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. MODIFICATION DE ZONAGE

Les feuillets 1/2 et 2/2 du plan de zonage sont modifiés afin de créer l'îlot déstructuré Id-1 à même la zone 26A. Le tout illustré au croquis numéro 1 : Situation actuelle et au croquis numéro 2 : Situation projetée.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le feuillet 2/3 de la grille de spécifications est modifié pour y ajouter la zone Id-1 et y autoriser les résidences unifamiliales isolées et jumelées.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION - CONCIERGERIE

RÉSOLUTION CM2019-242

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres public pour des services de conciergerie pour ses établissements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu qu'une seule offre;

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de Mme Julie Larouche au montant de 24 000 \$ pour les services de conciergerie pour l'année 2020.

14- ADHÉSION - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

RÉSOLUTION CM2019-243

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1015,44 \$ plus les taxes applicables.

15- DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES - COMMISSION SCOLAIRE LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION CM2019-244

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt du plan de répartition des immeubles de la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean.

16- DIVERS :

a) *Achat - chaises*

RÉSOLUTION CM2019-245

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, un budget maximal de 3 000 \$ pour l'achat de 9 nouvelles chaises destinées à la table de délibération des séances du conseil municipal.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2019-246

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 21



Mario Desbiens
Maire



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier